

**Extraits du compte rendu de la Réunion du Conseil municipal
du 1^{er} avril 2021 à 20 heures
à la Salle Jean Rostand à Lorette**



PRESENTS :

M. TARDY Gérard, M. VINCENT Pierre, MME BONNARD Joëlle, M. SEGUIN Joseph, MME FAUCOIT Marie-Claire, M. RAIA Gilles, M. POINAS Christophe, MME ORIOL Evelyne, M. GAMON Gérard, MME CELIBERT Marcelle, MME VERGNAUD Evelyne, M. LETO Francesco, MME BERTOMEU Delphine, M. MATHIVET Thierry (présent à partir du point 5), MME PELARDY Patricia, M. PORTALLIER Lionnel, M. LEQUEUX Julien, MME GASSA Amelle, M. DI GUSTO Dominique.

ABSENTS / EXCUSES :

MME VERGER Eliane, M. BAILLY Camille, MME BREGAIN Patricia, M. MATHIVET Thierry (absent du point 1 à 4), MME PINTACORONA Anna, M. RICCI Patrick, MME FAYELLE Chantale, M. MASSON Dominique, MME ACAR Yaren.

PROCURATIONS DE :

MME VERGER Eliane à MME ORIOL Evelyne
M. BAILLY Camille à M. RAIA Gilles
M. MATHIVET Thierry à MME BERTOMEU Delphine
M. RICCI Patrick à M. VINCENT Pierre
MME FAYELLE Chantale à MME BERTOMEU Delphine
M. MASSON Dominique à M. TARDY Gérard
MME ACAR Yaren à MME GASSA Amelle

Il est désigné un secrétaire de séance : Mme Delphine BERTOMEU



2021-04-21- REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020- BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire vous propose donc de reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2020 du budget principal et de les affecter de la manière suivante :

en recettes au compte R 002, la somme de : 1 000 000, 00 €
en recettes au compte 1068, la somme de : 377 252, 61 €
en dépenses au compte D001, la somme de : 54 929, 63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR ; M. Julien LEQUEUX.

2021-04-22- BUDGET GENERAL : APPROBATION DU BUGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire vous demande de :

- 1) De l'approuver tel qu'il vous est proposé ;
En section de fonctionnement à la somme de : 6 009 809, 00 €
En section d'investissement à la somme de : 2 944 864, 33 €
- 2) De voter les crédits au niveau du chapitre ;
- 3) De le mandater lui ou l'un des adjoints pour en assurer l'exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR ; M. Julien LEQUEUX.

2021-04-23- REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020- BUDGET DES ETABLISSEMENTS LORETTOIS

Monsieur le Maire vous propose donc de reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2020 du budget principal et de les affecter de la manière suivante :

en dépenses au compte D 002, la somme de : 26 610, 43 €
en dépenses au compte D001, la somme de : 98 117, 57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.



4 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR ; M. Julien LEQUEUX.

2021-04-24- BUDGET DES ETABLISSEMENTS LORETTOIS : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire vous présente le budget primitif de l'exercice 2021, du budget des Etablissements Lorettois, qui s'équilibre :

En section de fonctionnement à la somme de : 235 902, 40 €

En section d'investissement à la somme de : 824 589, 64 €

Il vous propose de le voter au niveau du chapitre. Il vous demande de le mandater, lui ou l'un des adjoints, pour en assurer l'exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR ; M. Julien LEQUEUX.

2021-04-25 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES POUR L'EXERCICE 2021

Monsieur le Maire vous propose d'accepter le versement des montants de subventions aux associations selon les modalités fixées ci-dessous et d'imputer les dépenses au budget général.

Au titre des associations sportives :

	<i>Montant voté pour 2020</i>	<i>Montant attribué pour 2021</i>
La Pétanque Lorettoise	472,00 €	472,00 €
L'OMS de Saint-Chamond (pour relais pédestre)	150,00 €	0,00 €
Le Sporting Club de la Grand-Croix / Lorette	1 477,00 €	2 095,20 €
L'Union Cyclo du Gier	0,00 €	373,00 €
La Société de Chasse de Lorette	165,00 €	165,00 €
Quadratour	0,00 €	559,00 €
Le Tennis Club de Lorette	0,00 €	710,00 €
Le Rugby Club Pays du Gier	344,00 €	0,00 €
Judo Club Loretane	1 983,00 €	1 983,00 €
Les Edelweiss de Lorette	1 162,00 €	1 162,00 €
Karaté Club Lorette	1 332,00 €	1 332,00 €
Le Basket club de Lorette	3 359,45€	2 466,00 €
BMX Club Vallée du Gier	150,00 €	150,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES	11 066,45€	11 467,20 €

Au titre des associations scolaires, culturelles :

	<i>Montant voté pour 2020</i>	<i>Montant attribué pour 2021</i>
FCPE (Lorette)	615,00 €	615,00 €
Arabesque	132,00 €	132,00 €
Université pour Tous	150,00 €	150,00 €
Dictée en fête	160,00 €	160,00 €
Jeunesse Au Plein Air	132,00 €	132,00 €
Lire et faire lire	132,00 €	132,00 €
Plaisir de Chanter	0,00 €	132,00 €
Parents d'élèves du CES Exbrayat	150,00 €	150,00 €
Association Sportive du CES Exbrayat	120,00 €	120,00 €
CERPI	133,50 €	133,50 €
EMAS LORETTE	2 030,00 €	2 030,00 €
BTP CFA Loire	400,00 €	300,00 €
BEAUTY Académie- Saint Etienne	0,00 €	50,00 €
IMSE (Institut des Métiers de Saint- Etienne)	500,00 €	150,00 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône	0,00 €	100,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS SCOLAIRES, CULTURELLES	4 654,50€	4 486,50 €

Au titre des associations sociales :

	Montant voté pour 2020	Montant attribué pour 2021
Solidarité Femmes Loire - SOS Violences conjugales	133, 50 €	135,00 €
Aide alimentaire Lorettoise	513, 00 €	550, 00 €
Banque Alimentaire de St Etienne	308, 00 €	308, 00 €
Amicale des donateurs de sang bénévoles de Lorette	0, 00 €	150,00 €
Anciens Combattants et victimes de guerre	175, 00 €	175,00 €
Dynamic Club	133, 50 €	133,50 €
SOS Amitié - Région de Saint Etienne	0, 00 €	150,00 €
FNATH - Section de La Grand-Croix Lorette ST Paul en Jarez	133, 50 €	150, 00 €
Résurgence Transhépate	100, 00 €	100, 00 €
L'association vie libre section Rive de Gier	133, 50 €	200, 00 €
As de Trèfle	133, 50 €	133,00 €
ADAPEI Vallée du Gier	739, 00 €	739,00 €
Le Souvenir Français -Section Cantonale	133, 50 €	134, 00 €
FEMMES ELUES DE LA LOIRE	133, 50 €	133, 50 €
LOIRE ALZHEIMER	133, 50 €	200, 00 €
Association culturelle Maison d'Arrêt de la Talaudière	133, 50 €	0, 00 €
PRISME 21	133, 50 €	200, 00 €
Centre Social les Couleurs du Monde	8 000, 00 €	En attente
Crèche Coline et Colas	53 000, 00 €	53 000, 00 €
Jardins Familiaux des Blondières	1 410, 00 €	0, 00 €
TOTAL ASSOCIATIONS SOCIALES	65 713, 50€	56 591, 00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-04-26- SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION OGENC NOTRE DAME (MODIFICATION DES TERMES DE LA DELIBERATION 2020-10-91 DU 1ER OCTOBRE 2020)

Monsieur le Maire vous propose de :

- 1) DECIDER que l'école Notre Dame de Lorette puisse utiliser les crédits destinés aux sorties scolaires et spectacles non utilisés sur les exercices 2019-2020 et 2020-2021 (et adoptés par délibération du Conseil Municipal), pour des achats d'outils et de matériels en rapport avec le thème du bien-être de l'enfant, sous réserve que ceux-ci constituent des charges de fonctionnement et non d'investissement ;
- 2) IMPUTER la dépense au budget général de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-04-27- FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION : APPEL A PROJET 2021

Monsieur le Maire vous propose à titre indicatif, un tableau de financement suivant :

	Coût HT	Financement FIPDR	Coût résiduel pour la Commune
Achat de deux caméras	1 498, 00 €	749, 00 €	749, 00 €

Aussi, Monsieur le Maire vous propose de répondre à cet appel à projet et vous demande donc de l'autoriser à solliciter une subvention de l'ordre de 50% maximum du coût hors taxe de l'opération, auprès de l'Etat au titre du fonds interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-04-28- EXERCICE 2021 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

Monsieur le Maire vous propose, pour l'exercice 2021, de maintenir la pression fiscale. Il vous invite à fixer les taux des impôts communaux ainsi qu'il suit :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties à : 37,45 %
(Soit 22,15 % pour l'ex part communale MAINTIEN, et 15,30% pour l'ex part départementale MAINTIEN)
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties à (MAINTIEN): 51,01 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

1 abstention : M. Julien LEQUEUX.

3 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR.

2021-04-29 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL TITULAIRE PAR LA COMMUNE DE CHEVRY-COSSIGNY

Le conseil municipal en prend acte.

2021-04-30- FILIERE TECHNIQUE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Aussi, Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De créer, à compter du 1er avril 2021, un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet ;
- 2) De fixer ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs budgétaires permanents de la filière TECHNIQUE.
- 3) De préciser que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- 4) De lui faire bénéficier de l'organisation de la carrière et de l'échelonnement indiciaire prévu par les décrets portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux ;
- 5) D'imputer la dépense au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-04-31- CONVENTION DE SERVITUDES – RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE – EMPRISE DE LA RUE ALBERT CAMUS

Monsieur le Maire vous propose de :

- 1) L'autoriser à signer la convention de servitudes avec ENEDIS annexée à la présente délibération, sur la parcelle du domaine privé de la Commune, cadastrée section C numéro 759 qui prendra effet une fois que les deux parties auront signé et d'accepter qu'elle soit conclue à titre gracieux ;
- 2) De prévoir que la convention pourra être authentifiée par voie notariée aux frais d'ENEDIS, en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-04-32-DENOMINATION DE VOIE : RUE DE LA BRIQUETERIE

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De dénommer la voie tracée en jaune sur le plan ci-joint, « rue de la Briquèterie » ;
- 2) De l'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment en transmettant cette délibération aux propriétaires de cette voie, à la Poste et au service du cadastre de Saint-Etienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

3 abstentions : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR.

2021-04-33 : COMPTE RENDU DE DELEGATION DE POUVOIRS

Le conseil municipal en prend acte.

Il est vingt-deux heures vingt

La séance est levée.

Le Maire,

Gérard TARDY

